



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 23 MAI 2022

Présent(e)s :

Claude EERDEKENS, Bourgmestre
Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD, Elisabeth MALISOUX, Echevins
Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha François, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSÉN, Eddy SARTORI, Conseillers communaux
Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : Philippe RASQUIN

1bis. OBJET : ETHIASCO S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 9 juin 2022 - Désignation d'un représentant

Le Conseil communal,

En séance publique,

Vu l'urgence décrétée en début de séance à l'unanimité des membres présents ;

Vu les articles L1122-20, L1122-24 alinéas 1^{er} et 2, L1122-26 § 1^{er}, L1122-30 et L1122-34 § 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu la lettre du 6 mai 2022 de la S.C.R.L. ETHIASCO, de LIEGE, rue des Croisiers, n° 24, annonçant la tenue d'une assemblée générale ordinaire le jeudi 9 juin 2022, à 10h30, au "Square Brussels Convention Centre", Mont des Arts à 1000 BRUXELLES, avec à l'ordre du jour les points suivants :

1. Rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2021 ;
2. Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021 et affectation du résultat ;
3. Décharge à donner aux administrateurs pour leur mandat ;
4. Décharge à donner au commissaire pour sa mission ;
5. Désignations statutaires ;

Vu la documentation y afférente ;

Vu l'intérêt de la Ville d'ANDENNE, qui dispose actuellement de 8 parts dans cette société, d'une valeur nominale de 8.602,90 €, et donc de 8 voix, d'être représentée à cette assemblée générale ;

Sur la proposition du Collège communal qui en a débattu en séance du 13 mai 2022,

ARRETE A L'UNANIMITE :

Article 1^{er}

Monsieur Guy HAVELANGE, Echevin, domicilié à VEZIN, rue des Priesses, n°523, est désigné pour représenter la Ville d'ANDENNE à l'assemblée générale ordinaire du 9 juin 2022 de la S.C.R.L. ETHIASCO.

Il est autorisé, en vertu de cette désignation, à prendre part au nom de la Ville d'ANDENNE à toutes délibérations sur l'objet porté à l'ordre du jour, émettre tous votes, signer tous procès-verbaux, listes de présences et autres documents et faire en général tout ce qui est nécessaire pour l'exécution du mandat, le cas échéant à charge de ratification.

Article 2

Ce mandat est également valable pour toute autre assemblée générale, avec le même ordre du jour, si le quorum requis pour délibérer ne devait pas être atteint le 9 juin 2022.

Article 3

La présente résolution sera notifiée d'une part, au délégué communal et, d'autre part, à ETHIASCO.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

(s) Ronald GOSSIAUX

(s) Philippe RASQUIN

Le Directeur général,

Pour extrait conforme,

Le Bourgmestre,

Ronald GOSSIAUX



Claude EERDEKENS